

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 25 novembre 2019 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves-directeurs et élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SSAN1930769A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2008 fixant les modalités du cycle de formation théorique et pratique des élèves-directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de fin de formation des élèves-directeurs et élèves-directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale au titre de l'année 2019 est composé comme suit :

Mme Katia JULIENNE, directrice générale de l'offre de soins, présidente (Paris) ou son représentant ;

Mme Eve PARIER, directrice générale du Centre national de gestion (Paris) ou son représentant ;

Mme Françoise SCHAETZEL, représentante de l'Inspection générale des affaires sociales (Paris) ;

M. Fernand LE DEUN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, responsable de formation des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique (Ille-et-Vilaine) ;

M. Michel LOUAZEL, directeur et professeur de l'institut du management à l'école des hautes études en santé publique (Ille-et-Vilaine) ;

Mme Fatima YATIM-DAUMAS, professeure à l'institut du management à l'école des hautes études en santé publique (Ille-et-Vilaine) ;

M. Florent ABOUDHARAM, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur adjoint au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (Hauts-de-Seine) ;

M. Jean-Pierre OULHEN, directeur d'établissements sanitaire, social et médico-social, directeur de la « Résidence d'Hautefeuille », de la maison de retraite « Degommier » et de la résidence « Amodru » (Essonne) ;

M. Raphaël AYINA AKILOTAN, directeur d'établissements sanitaire, social et médico-social, directeur adjoint du centre hospitalier d'Arpajon (Essonne).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 novembre 2019.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
EVE PARIER